

Image not found or type unknown



Retard paiement charges de copropriete

Par **bipemn**, le **11/02/2008** à **13:13**

Bonjour,
Mon syndic me réclame, hormis le montant des charges pour le trimestre à venir, ce qui est tout à fait louable, des frais de relance, du fait que le paiement ne leur est pas parvenu. Toutefois, il s'avère que je n'ai pas reçu leur courrier pour le paiement de ces charges.
Suivant l'employée contactée au téléphone, elle ne veut rien savoir et me demande de payer la totalité (charges + frais de relance).
Je n'ai jamais eu de problème de paiement jusqu'à ce jour et j'ai toujours payé en temps et en heure.
Ma question : Est-il légal, du fait qu'ils ne peuvent prouver que leur courrier nous est parvenu, de me réclamer les frais de relance ?
Quelle faute ai-je pu commettre ? Celle de ne pas avoir reçu ce courrier ? N'ont-ils pas obligation de s'assurer que le courrier est bien parvenu à la personne ?
Merci pour votre réponse.